MARS 2023

infopreneūr MAG

DEVENEZ UN MEILLEUR ENTREPRENEUR

AU SOMMAIRE:

- Retour sur le Rendez-vous des Experts et le Salon District Habitat
- Les secrets d'une tenue de livres efficace
- Stratégie de recrutement, cartes et normes
- Une stratégie marketing et communication, à quoi ça sert?
- L'utilisation des médias sociaux pour aider à développer votre entreprise
- Les responsabilités liées à une licence
- Rappel FCO
- Combattre la prolifération de moisissures dans les bâtiments résidentiels
- Des nouvelles du Mur Parfait de l'APCHQ

LES DATES IMPORTANTES À VENIR :

Du 26 au 29 octobre 2023
Au Complexe Bell de Brossard

TOURNOIS DE GOLF

Le 15 juin à Saint-Lambert
Le 22 septembre à Blainville

AVRIL 2023 :

07 Date limite pour acheter vos chocolats de Pâques!

14 Date limite pour transmettre le rapport mensuel à la CCQ

MAI 2023 :

15 Date limite pour transmettre le rapport mensuel à la CCQ

JUIN 2023 :

01 Fête du Canada

14 Date limite pour transmettre le rapport mensuel à la CCQ

15 Tournoi de Golf au Country Club Montréal de Saint-Lambert

ÉDITION 1 MARS 2023

SOMMAIRE :

ÉDITO DU PRÉSIDENT PAGE 04

ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAGE 05

RETOUR SUR LE RENDEZ-VOUS DES EXPERTS PAGE 06

RETOUR SUR LE SALON DISTRICT HABITAT PAGE 07

FINANCE, COMPTABILITÉ ET TAXES

Les secrets d'une tenue de livres efficace PAGE 08

RESSOURCES HUMAINES, SANTÉ, SÉCURITÉ, RELATION DU TRAVAIL

Stratégie de recrutement, cartes et normes PAGE 11

VENTE ET MARKETING

Une stratégie marketing et communication, à quoi ça sert? PAGE 14

L'utilisation des médias sociaux pour aider à développer votre entreprise PAGE 16

GESTION, ADMINISTRATION, LICENCES

Les responsabilités liées à une licence PAGE 17

Rappel FCO avant avril 2024 PAGE 19

TECHNIQUE

Combattre la prolifération de moisissures dans les bâtiments résidentiels PAGE 20

Des nouvelles du mur parfait de l'APCHQ! PAGE 21

ÉDITO :

« C’est la période idéale pour repenser vos stratégies de recrutement et vos politiques internes »

« N’oublions pas que nous sommes un des principaux moteurs économiques du Québec, on a tous intérêt à travailler ensemble pour mettre un toit sur la tête des familles québécoises. »

JEAN-SÉBASTIEN TREMBLAY, PRÉSIDENT

Encore une fois, notre industrie est confrontée à de nouveaux défis. Les taux d’intérêt n’ont jamais été aussi hauts depuis plusieurs années, on parle partout d’inflation mais, le taux de chômage n’a jamais été aussi bas! On nous annonce des baisses de mises en chantier, certains d’entre nous sommes encore très occupés et d’autres pas. La clientèle attend les baisses de taux prévues pour la fin de l’année 2023. Il manque plus de 100 000 logements majoritairement dans la grande région de Montréal mais malgré tout, les villes ne cessent d’ajouter contraintes et règlementations! Heureusement, pour l’instant, la rénovation est encore en pleine effervescence et la baisse de prix de certains matériaux fait du bien. Cependant, la pénurie de main-d’œuvre est encore bien présente et selon certains analystes, elle est là pour les prochaines décennies. C’est ce qui deviendra notre principal enjeu à titre d’entrepreneur, garder et attirer les gens dans notre industrie.

Trouver les bons arguments pour attirer nos jeunes et demeurer attrayants pour nos travailleurs qualifiés. C’est la période idéale pour repenser vos stratégies de recrutement et vos politiques internes, des pistes de solution vous sont données dans les pages de l’Infopreneur. Nous devrons également nous tourner vers les nouveaux arrivants et leur faire une place dans notre industrie.

L’industrie de la construction a toujours su relever les défis rencontrés au fils des années, elle saura encore le faire j’en suis convaincu. L’APCHQ – région du Montréal métropolitain avec la participation du grand réseau APCHQ, est là pour vous représenter auprès des différentes instances politiques afin de leur faire part des réalités de l’industrie dans le but de trouver les solutions appropriées.

N’oublions pas que nous sommes un des principaux moteurs économiques du Québec, on a tous intérêts à travailler ensemble pour mettre un toit sur la tête des familles québécoises.

En terminant, je vous souhaite un printemps occupé et pleins de projets.

ÉDITO : LINDA MARCHAND, DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le printemps est presque là avec ses promesses de beau temps! À la Régionale, nous avons vécu un automne et un hiver très chargés. Au niveau de la formation, nous avons fait salle comble pour nos cours. Devenir un entrepreneur à l'automne et notre session d'hiver/printemps affiche également complet. C'est une fierté pour l'Association de contribuer à former les entrepreneurs de demain et de mettre à leur disposition tous les outils leur permettant de devenir des professionnels dans l'industrie. Mais nous offrons plus que la formation de base, nous avons tout un programme pour répondre à votre obligation de formation pour le maintien de votre licence exigé par la RBQ. Le 1er avril 2023, plusieurs d'entre vous auront un an pour déposer auprès de la RBQ, leurs attestations comprenant 16 heures de formation. N'attendez pas trop, le 1er avril 2024 arrivera plus vite que vous pensez. Allez consulter l'onglet formation sur le site de l'APCHQ. Vous y trouverez des formations intéressantes à faire en classe ou en ligne et même des forfaits complets de 16 heures établis pour vous faciliter la tâche!

Nous sommes également heureux et fiers d'avoir pu remettre à l'affiche la journée dédiée à l'industrie, Le Rendez-vous des Experts.

Après près de 3 ans d'arrêt toute l'équipe a été heureuse de vous revoir et ce, deux fois plutôt qu'une! Effectivement, afin d'offrir un événement à proximité de nos membres, nous avons tenu la 4e édition en 2 temps, soit une sur la Rive-Sud de Montréal à l'Hôtel Mortagne de Boucherville et une sur la Rive-Nord au Château Royal de Laval. Nous vous présentons dans cette édition de l'infopreneur un aperçu de ces journées qui ont offert aux participants une panoplie de conférences toutes plus intéressantes les unes que les autres et l'opportunité de rencontrer des exposants présentant des produits et services des plus pertinents.

Vous le savez, le rôle de l'Association est de vous accompagner dans votre cheminement professionnel et de vous tenir informé des nouvelles de l'industrie. Dans la présente édition, vous trouverez donc de l'information sur les nouvelles normes sur les moisissures, un rappel sur vos responsabilités à titre de détenteur d'une licence et pleins d'autres articles pertinents, prenez un temps d'arrêt pour en explorer le contenu!

Le salon de l'habitation de l'APCHQ - région du Montréal métropolitain, District Habitat regroupe une centaine d'exposants qui veulent se démarquer et se faire connaître du grand public. Sur les quatre jours, une journée est exclusivement réservée aux professionnels de l'industrie. Vous avez pu visiter le salon et rencontrer les exposants? Peut-être aviez-vous votre kiosque? Ce rendez-vous, devenu un incontournable s'est déroulé du 23 au 26 mars 2023 au Centre Expo de Terrebonne.

En terminant, je vous souhaite un beau printemps. Nous on prépare déjà le tournoi de golf! Et encore une fois cette année, on s'en va près de chez vous! La formule Rive-Sud, Rive-Nord sera mise de l'avant! Surveillez nos infolettres pour être informé!

« C'est une fierté pour l'Association de contribuer à former les entrepreneurs de demain »

« N'attendez pas trop, le 1er avril 2024 arrivera plus vite que vous ne le pensez. Allez consulter l'onglet formation sur le site de l'APCHQ »

RETOUR SUR LE RENDEZ-VOUS DES EXPERTS!

EN BREF

2 DATES

180 PARTICIPANTS

25 EXPOSANTS

13 CONFÉRENCES

4 HEURES DE FCO

Pierre-Olivier Zappa, un invité de marque

Le Rendez-vous des Experts c'est quoi?
C'est l'occasion rêvée pour vous de développer votre réseau, rencontrer d'autres professionnels, participer à des conférences sur des sujets très divers, le tout, autour d'un bon repas.

En raison de la pandémie mondiale qui a immobilisé bon nombre d'événements, le Rendez-vous des Experts n'a pu avoir lieu depuis 3 années. Pour marquer ce retour, notre équipe de l'APCHQ - région du Montréal métropolitain a redoublé d'efforts pour vous offrir un retour en grand. Non pas un mais deux Rendez-vous des Experts ont eu lieu cette année, à Laval et à Boucherville.
Un rassemblement qui a réuni pas moins de 180 participants, 25 exposants, et 13 conférenciers dont Pierre-Olivier Zappa - chef d'antenne au TVA 22h et animateur, économie et finance - qui a animé le dîner-conférence sous la thématique : Le futur économique de l'industrie de la construction. Les heureux participants ont, grâce à cette journée, pu cumuler jusqu'à 4h pour leur formation continue obligatoire.

Ce qui s'appelle joindre l'utile à l'agréable!

duProprio
Présente
DISTRICT HABITAT

Retour sur le salon District Habitat de Terrebonne

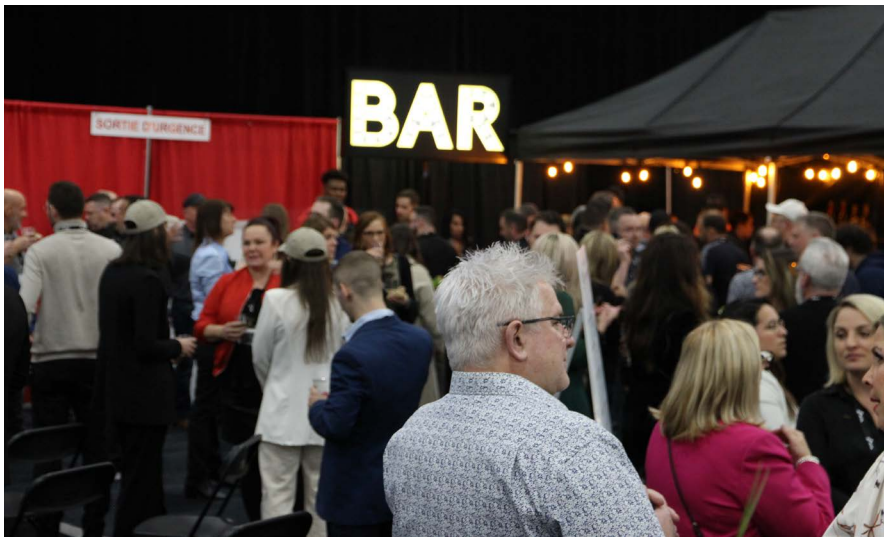

Le tout premier salon District Habitat sur la Rive-Nord a eu lieu du 23 au 26 mars au Centre Expo de Terrebonne.

Quel succès!

Ce sont plus d'une centaine d'exposants qui ont présenté leurs produits et services à un public tout aussi incroyable.

La journée du jeudi était réservée aux professionnels, réunissant exposants et professionnels autour de conférences et d'un cocktail dînatoire. Nous avons été honorés de la présence de Mathieu Traversy, Maire de la ville de Terrebonne, de Bertrand Lefebvre, Maire suppléant de la ville de Mascouche, de Stéphane Demontigny, Vice-président du conseil d'administration de l'APCHQ - région du Montréal métropolitain et de Saskia Thuot, Ambassadrice du salon District Habitat. Ils se sont joints au discours de Linda Marchand, directrice générale de l'APCHQ - région du Montréal métropolitain.

Tous ces sourires ont réchauffé nos coeurs après des années de pandémie qui ont repoussé cet événement initialement prévu en 2020.

LES SECRETS D'UNE TENUE DE LIVRES EFFICACE

Pour toute entreprise, une bonne tenue de livres est indispensable pour optimiser l'organisation de la structure. Elle permet non seulement de satisfaire aux obligations légales de suivi des registres, mais également d'aider le dirigeant à prendre des décisions éclairées qui auront des conséquences à court terme comme à long terme pour l'entreprise. Mais quels sont les secrets d'une bonne tenue de livres ?

DES DONNÉES ORGANISÉES DE MANIÈRE PERTINENTE

La loi laisse une grande liberté quant aux modalités de classement des informations, les entreprises pouvant choisir la méthode à condition qu'elle soit pertinente. Afin de mettre en place un classement efficace qui permettra d'accéder rapidement aux informations, il convient de respecter quelques principes basiques :

- classer les informations des états financiers en catégories logiques : cela facilitera les recherches et permettra de trouver les informations rapidement
- traiter séparément les montants importants : ils risquent de faire l'objet de contrôle et nécessitent un traitement spécial
- utiliser une terminologie simple et sans équivoque
- respecter les NCECF (Normes comptables pour les entreprises à capital fermé) afin de garantir une bonne qualité de l'information et une transparence de la comptabilité envers les tiers.

La comptabilité est ainsi fidèle à la réalité et totalement vérifiable.

- gagner du temps en cas de vérification de la comptabilité : les entreprises québécoises sont susceptibles de subir une vérification fiscale à tout moment par l'Agence du revenu du Canada ou Revenu Québec. Dans le cadre d'un contrôle, elles doivent fournir l'intégralité des documents et justifications réclamés. Seule une bonne tenue de livres et un classement des documents pertinent permet de limiter au minimum le temps imparti à la vérification et d'éviter les redressements liés à l'impossibilité de présenter certaines pièces ou de fournie une justification.

UNE COMPTABILITÉ TENUE DE MANIÈRE RÉGULIÈRE

Un des secrets pour tenir ses livres à jour de manière efficace est de faire sa comptabilité régulièrement, idéalement tous les jours. Cela permet en effet :

- de détecter immédiatement les incohérences et les écarts. On repère par exemple les écarts de caisse ou de stocks. Un rapprochement bancaire effectué régulièrement permet également de voir immédiatement les anomalies en matière de remises d'espèces, de chèques, de cartes

de crédit, les remises non créditées, mais également les éventuels écarts sur les paiements effectués par chèques ou par cartes.

- de comparer les ventes et les achats réalisés avec le budget prévisionnel. Le dirigeant qui dispose d'éléments comptables à jour peut ainsi détecter en temps réel les dépassements de budget, analyser ses ventes, comparer avec les années ou mois précédents.

- de comparer les ventes et les achats réalisés avec le budget prévisionnel. Le dirigeant qui dispose d'éléments comptables à jour peut ainsi détecter en temps réel les dépassements de budget, analyser ses ventes, comparer avec les années ou mois précédents. Cela lui permet une grande réactivité et une prise de décisions éclairées : il peut décider de geler certaines dépenses, ou au contraire de réajuster son budget prévisionnel en fonction des chiffres réalisés.

- de contrôler la trésorerie. En suivant les comptes de près, l'entreprise sait quelles sont les factures non réglées, tant concernant les achats que les ventes, suit l'encours des clients et le dirigeant est à même de gérer la trésorerie et de mener ses actions de recouvrement auprès de la clientèle.

- d'éviter les erreurs et les pertes de documents. Une comptabilité tenue régulièrement permet également d'éviter des erreurs et de gagner du temps, car autant il est facile de se souvenir de ce qu'on a acheté ou vendu la veille, autant cela devient impossible après un mois. Une facture perdue ou un montant non identifié demande alors beaucoup de recherches et de temps. Les documents traités au quotidien sont en outre classés immédiatement, ce qui réduit d'autant le risque de perte.

Une tenue de livres efficace est indispensable à la bonne gestion d'une entreprise. En mettant en place une organisation comptable pertinente, tenant ses livres à jour et classant ses documents régulièrement, le dirigeant se donne les moyens d'optimiser la gestion de son entreprise, et de prendre de décisions éclairées en temps réel.

simplico

La ressource en comptabilité de l'APCHQ

Pourquoi Simplico?

On connaît l'industrie de la construction

+

On est sensible à la réalité

+

On est spécialiste en comptabilité et et gestion corporative

Comptabilité

Gestion de la paie

Services corporatifs

Accompagnement

On vous simplifie la gestion

simplico.ca

STRATÉGIE DE RECRUTEMENT, CARTES ET NORMES

Par Marie-Claude Tremblay - *Conseillère sénior en relations du travail - APCHQ*

VOUS ÊTES EMPLOYEUR?

La convention collective du secteur résidentiel vous accorde un droit important à ce titre, il s'agit ici du droit de gérance.

2.03 Droit de gérance

Les associations représentatives signataires reconnaissent le droit de l'employeur à l'exercice de ses fonctions de direction, d'administration et de gestion, de façon compatible avec les dispositions de la présente convention collective.

L'article 2.03 de la convention collective du secteur résidentiel précise que l'employeur a le pouvoir de diriger, d'administrer et de gérer son entreprise comme bon lui semble, pour autant qu'il respecte les lois, règlements et conventions collectives applicables. C'est que l'on appelle le « droit de gérance ».

COMMENT BIEN UTILISER SON DROIT DE GÉRANCE?

Afin de s'assurer d'une cohésion et de la bonne marche de son entreprise, l'employeur peut par le biais de politiques d'entreprise claires, énoncer ses attentes, le mode fonctionnement de l'entreprise, ainsi que les possibles conséquences en cas de non-respect desdites politiques.

L'application de politiques d'entreprise permet entre autres d'éviter à l'employeur et aux salariés bien des désagréments.

- Politiques d'entreprise

Les politiques ne doivent pas être implantées dans le seul but de se conformer à des obligations. Oui, pour certaines personnes, elles peuvent représenter une charge administrative supplémentaire, mais elles sont l'élément fondamental d'une saine gestion tout en permettant d'éviter des conflits ou des conséquences dommageables pour une entreprise.

Les politiques d'entreprise doivent être personnalisées en fonction de votre réalité et doivent évoluer au même titre que votre entreprise. Une politique sert entre autres à informer les salariés de la marche à suivre au bon fonctionnement de l'entreprise, de ce qui est attendu, accepté ou simplement défendu. Les politiques d'entreprise sont un moyen de communication simple, mais des plus efficaces, car il s'agit des orientations choisies par un employeur pour conduire ses affaires et ainsi s'assurer d'un climat de travail sain et efficace.

QUELQUES EXEMPLES DE POLITIQUES À IMPLANTER AU SEIN DE SON ENTREPRISE

- Drogue, alcool et autres substances similaires (politique obligatoire)

Politique drogue et alcool
| APCHQ

- Harcèlement en milieu de travail (politique obligatoire)

Politique harcèlement | APCHQ

- Feuilles de temps

  - L'obligation de compléter adéquatement une feuille de temps chaque semaine
  - À qui remettre ses feuilles de temps et quand les remettre
  - Conséquence pour non-respect de la politique

- Santé et sécurité du travail

  - Quelles sont les règles à suivre (port du harnais, tenu des lieux, etc.)
  - Quoi faire en cas d'accident
  - Conséquence pour non-respect de la politique

- Mesures disciplinaires

  - Quelles sont les conséquences pour non-respect des politiques
  - Quelle est la gradation des sanctions

L'application de mesures disciplinaires est la meilleure façon de s'assurer du respect des politiques d'entreprises. Elles sont par ailleurs le meilleur moyen de faire honorer les valeurs qui vous sont chères.

Car, malgré la diffusion de politiques diverses, si vous ne prévoyez aucune mesure disciplinaire en cas de non-respect de ces politiques, elles ne vous servent à rien. Au regard des conventions collectives applicables dans l'industrie de la construction, ainsi qu'au niveau des normes du travail, il est essentiel d'effectuer une gradation des sanctions. C'est-à-dire qu'en fonction de la gravité de la faute reprochée, la conséquence doit être équivalente. Cependant, il est primordial que la gradation des sanctions soit connue des salariés de votre entreprise.
L'ensemble des politiques incluant celle sur les mesures disciplinaires doit être diffusé régulièrement. De plus, vous devez vous assurer que les gens œuvrant au sein de votre entreprise ont pris connaissance des politiques et surtout qu'ils s'engagent à les respecter. Une lettre d'engagement du travailleur doit d'ailleurs être signée par le personnel après lecture et explications des politiques d'entreprise.

LA RÈGLE D'OR DE LA GRADATION DES SANCTIONS

Avant d'émettre des avis disciplinaires, assurez-vous de le faire dans les délais prescrits par les lois ou conventions collectives applicables. Dans l'industrie de la construction et particulièrement dans le secteur résidentiel, un avis disciplinaire ne peut être remis à un salarié après sept (7) jours ouvrables de l'évènement OU de la connaissance de l'évènement. De plus, un tel avis doit être retiré du dossier du salarié après l'écoulement d'une période variant selon la convention collective applicable entre 60 jours pour les secteurs institutionnel,

commercial, génie civil et une période de 9 mois calendrier pour le secteur résidentiel.

Il est indispensable de se rappeler qu'une sanction imposée à un salarié doit être équivalente à la gravité de la faute reprochée, puisqu'une mesure disciplinaire a pour but de corriger une attitude, un comportement ou un évènement. Pour ce faire, la gradation doit se faire de la manière suivante :

- Avis verbal

Conserver un écrit de l'évènement

- Avis écrit

Indiquer le comportement reproché, le comportement attendu et la conséquence possible si la situation se reproduit ou ne se corrige pas

- Suspension (sans solde)

Remettre un nouvel avis en y indiquant le comportement reproché, le comportement attendu et la conséquence possible si la situation se reproduit ou ne se corrige pas.
Préciser la durée de la suspension

- Congédiement

L'employeur a, avec son droit de gérance, la possibilité de donner le nombre de sanctions qu'il juge nécessaires. Il est clairement précisé dans les conventions collectives que l'employeur peut imposer une mesure disciplinaire pour un motif juste et suffisant dont la preuve lui incombe, le tout sujet à la procédure de grief.

Bien que le simple fait d'invoquer le mot grief puisse refroidir l'intérêt d'émettre des mesures disciplinaires, il est du devoir de l'employeur de s'assurer de conserver des écrits de toutes les démarches prises dans le cadre de l'application de mesures disciplinaires. Il est essentiel de prendre des notes, d'avoir des témoins (si nécessaire), bref d'avoir un dossier étoffé pour éviter une action hâtive qui ne repose que sur l'émotion du moment. Ainsi, si grief il y a, vous vous assurerez du bon déroulement de la procédure.
Prenez le temps de bien faire les choses, puisqu'un congédiement improvisé peut mener à une bataille juridique onéreuse. Il est préférable de signer des chèques de paie pour un bon travail et un bon rendement que de signer un chèque pour ne pas avoir utilisé son droit de gérance correctement…

Le droit de gérance est un des rares droits d'un employeur, utilisez-le adéquatement, puisque la gestion de votre entreprise n'est pas une dépense, c'est une économie de temps et d'argent!

N'hésitez pas à nous contacter afin d'obtenir des modèles de politiques d'entreprises, des conseils pour leurs applications ou pour toutes autres informations en communiquant avec nous.

UNE STRATÉGIE MARKETING ET COMMUNICATION, À QUOI ÇA SERT?

Par Audrey Grenier - *AG Production*

Le marketing, c'est un ensemble de techniques de vente et leur mise en œuvre. Le marketing est une fonction qui découle de l'étude du marché, de la création de produits et/ou services et de leurs commercialisations.

À QUOI ÇA SERT?

Pour plusieurs, le marketing a pour but de créer des liens entre des clients et une marque, pour d'autres, le rôle du marketing est simplement de vendre davantage. En résumé, le marketing est une stratégie pour se différencier de la concurrence, pour convaincre le plus de prospects et fidéliser sa clientèle.

SE DÉMARQUER DE VOS CONCURRENTS SUR LE TERRAIN

Le marketing permet de se distinguer dans votre secteur d'activité.

Le rôle du marketing dans votre entreprise permet de vous aider à trouver comment faire valoir vos produits et services auprès de votre clientèle spécifique. Vous devez vous démarquer pour séduire vos prospects et fidéliser votre clientèle!

LE MARKETING FACILITE LA DÉMARCHE D'ACHATS :

Avec la multiplication et la fusion des canaux de distribution et l'essor de la livraison liée au e-commerce, tout doit converger vers une démarche d'achat simplifiée et personnalisée.

VOICI LA RECETTE DES ACTIONS CLEFS POUR BÂTIR UN PLAN MARKETING :

1) Bâtir l'identité de votre marque (logo, mission, valeur, essence).
2) Produire des textes créatifs pour présenter l'image de marque ainsi que vos services et/ou produits.
3) Utiliser la segmentation pour être plus précis en découpant des segments de sa clientèle.

4) Utiliser le ciblage pour identifier un portrait de votre clientèle (l'âge, le sexe, les comportements de consommations, les intérêts, la géolocalisation).
5) Créer un bon positionnement marketing pour être distinctif et gagner sur le terrain afin d'occuper une place de choix dans l'esprit de vos consommateurs.

En résumé, un bon marketing, c'est améliorer l'écoute, gagner la confiance, mais surtout personnaliser le discours pour être bien compris. Nous sommes présentement à une époque de surinformation et d'hyper choix, d'où l'importance d'être cohérent dans votre démarche publicitaire. Vous serez toujours gagnant de collaborer avec un expert (stratège marketing) pour vous accompagner puisque le stratège optimisera vos résultats avec les bons outils.

Pour plusieurs, le marketing a pour but de créer des liens entre des clients et une marque, pour d'autres, le rôle du marketing est simplement de vendre davantage. En résumé, le marketing est une stratégie pour se différencier de la concurrence, pour convaincre le plus de prospects et fidéliser sa clientèle.

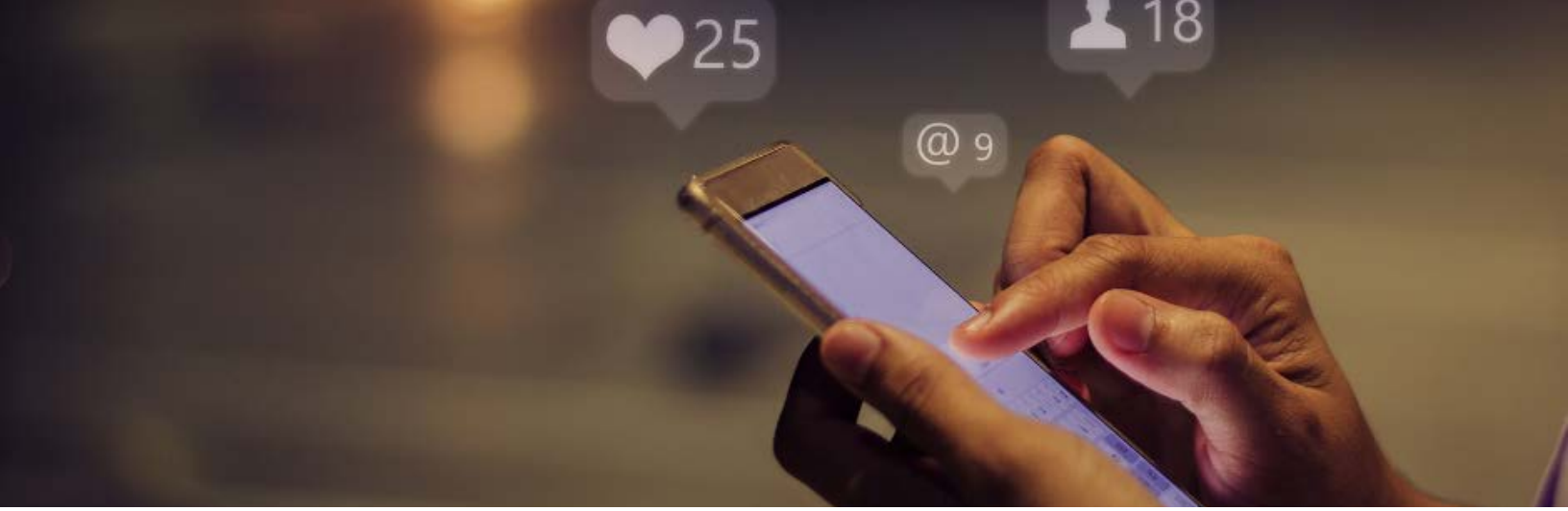

L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX POUR AIDER À DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

Par Audrey Grenier - *AG Production*

L'utilisation des bons médias sociaux, accompagnée de l'expertise d'un stratège marketing, vous fera gagner temps et profitabilité.

Le marketing, c'est l'art d'adresser un message (produits, services, etc.) au langage de votre interlocuteur. Votre stratégie marketing doit proposer un calendrier éditorial pour rejoindre votre clientèle. Chaque client est unique et vous devez le verbaliser dans votre offre de services.

L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX EST PAYANTE!

Saviez-vous que plus de 160 millions d'entreprises sont présentes sur Facebook, dont 80 millions de PME?
Un article* publié dans La Presse indique que :
Réseau social/Pourcentage des Canadiens (anglos et francos)/Pourcentage des francophones.

1. Facebook/70 %/77 %
2. Instagram/31 %/23 %
3. LinkedIn/23 %/19 %
4. Twitter/21 %/11 %

- Les réseaux vous permettent de communiquer de l'information pertinente sur vos produits et/ou services.

Il est possible de parler sur votre actualité, vos évènements, vos projets, sans oublier la promotion de vos produits et/ou services.

**Lien de l'article : https://www.lapresse.ca/techno/reseaux-sociaux/201902/04/01-5213416-qui-utilise-quel-reseau-social-au-canada.php*

- Le but est de partager du contenu pertinent pour bâtir de l'engagement afin d'augmenter votre notoriété.

- Les rapports d'analyses partagent des données pertinentes sur vos clients actifs et/ou clients potentiels.

- Vous pouvez cibler les consommateurs avec précisions avec des rapports d'analyses précis.

Vous trouverez assurément de nouveaux clients !

- Vous augmenterez votre trafic et votre référencement en plus de faciliter les contacts entre professionnels et particuliers.

- Comme le contenu se partage plus rapidement et plus facilement, les médias sociaux génèrent des « leads » pour un tiers du coût.

En conclusion, les médias sociaux ont pour vocation d'instaurer le dialogue entre différents membres de la communauté, facilitent l'engagement de votre clientèle, accélèrent les ventes de vos produits et/ou services en plus d'accroître la notoriété de votre entreprise.

Prenez action dès maintenant et découvrez les multiples avantages que les médias sociaux créent!

LES RESPONSABILITÉS LIÉES À UNE LICENCE

Par Claude Letourneau - *Directrice générale adjointe - APCHQ - région du Montréal métropolitain*

VOUS ÊTES UN ENTREPRENEUR? VOUS DÉTENEZ UNE LICENCE!

Détenir une licence c'est plus qu'avoir un bout de papier et d'apparaître sur le site de la RBQ. Vous vous devez de connaître le rôle et les responsabilités liés à votre licence.

POUR DÉTENIR UNE LICENCE, IL FAUT AVOIR DES RÉPONDANTS DES DIFFÉRENTS PROFILS DE QUALIFICATION DE VOTRE LICENCE. ÊTRE RÉPONDANT VIENT AVEC DES RESPONSABILITÉS

Le répondant peut être :

- une personne physique qui exploite une entreprise individuelle;
- un membre d'une société (associé);
- un administrateur ou un dirigeant ou un actionnaire détenant 10% ou plus des droits de votre rattachés aux actions (dans le cas d'une incorporation);
- un gestionnaire à temps plein.

Le répondant doit participer activement à la gestion de l'entreprise, il est responsable, entre autres, des communications avec la Régie du Bâtiment.

Il doit également :

- Faire preuve de probité en respectant et faisant respecter les lois et règlement;
- Avoir une conduite respectueuse envers les clients et les différents intervenants;

Mettre en place des pratiques sécuritaire sur les chantiers;
Aviser la RBQ s'il cesse d'agir à titre de répondant – et mentionner pourquoi;
Ne pas cesser ou interrompre des travaux sans motif légitime.

En plus de d'avoir une expérience pertinente ou posséder les connaissances suffisantes en gestion d'entreprise de construction, le répondant doit, entre autres :

- Avoir réussi les examens de la RBQ ou un programme permettant l'exemption aux examens de la RBQ;
- Ne pas avoir été déclaré coupable dans les cinq ans ou s'être fait imposer une peine d'emprisonnement qui s'est terminée il y a moins de 5 ans pour :

  - Infraction à une loi fiscale ou une activité exercée dans l'industrie de la construction;
  - Collusion ou trucage d'offres;
  - Trafic, importation, exportation ou production de drogues, fraude, gangstérisme ou recyclage des produits de la criminalité;

- Ne pas avoir fait de fausse déclaration auprès de la RBQ;
- Avoir servi de prête-nom (répondant de complaisance)
- Détenir un certificat de libération en cas de faillite personnelle antérieure.

Une licence ne peut être émise sans que tous les profils nécessaires à celle-ci ne soient occupés par un répondant. Selon la licence que licence que vous détenez, vous devrez être ou avoir 3 ou 4 répondants, 3 pour une licence spécialisée et 4 pour une licence générale. Chaque profil vient avec son rôle et ses responsabilités :

- Profil Administration* : rôle clé dans la gestion d'une entreprise de construction tant au niveau administratif que financier;
- Profil Gestion de la sécurité* : rôle clé pour tout ce qui touche la protection et la santé et sécurité des travailleurs et/ou des sous-traitants;
- Profil Gestion de projet de chantier* : rôle clé pour la planification, l'organisation, le contrôle et l'évaluation de l'ensemble des activités reliées aux projets de construction;

SI VOUS ÊTES UN ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ, CES TROIS PROFILS DOIVENT ÊTRE POURVU D'UN RÉPONDANT

- Profil Exécution de travaux* : rôle clé dans l'application des normes, est responsable, pour l'entreprise, de l'application de la règlementation et des techniques de constructions spécifiques aux travaux.

SI VOUS ÊTES UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, CE PROFIL S'AJOUTE À VOTRE LICENCE!

- Une personne physique peut occuper tous les rôles simultanément si c'est une entreprise individuelle. Si l'entreprise est une personne morale ou une société, plusieurs personnes peuvent occuper les rôles de répondants

POUR DÉTENIR UNE LICENCE VOUS DEVREZ AVOIR UN CAUTIONNEMENT VALIDE POUR MAINTENIR VOTRE LICENCE EN VIGUEUR. LE CAUTIONNEMENT VISE À INDEMNISER TOUT CLIENT QUI A SUBI UN PRÉJUDICE À LA SUITE DE :

- L'inexécution ou l'exécution de travaux de construction et découlant directement des acomptes versés;
- Non-parachèvement des travaux;
- Malfaçons et des vices découverts dans l'année qui suit la fin des travaux.

Toutefois, il ne couvre pas :

- Les créances des personnes qui ont participé aux travaux de construction;
- Les dommages découlant d'un retard dans l'exécution des travaux de construction;
- Les dommages-intérêts en réparation d'un préjudice moral et les dommages-intérêts punitifs.

LE CAUTIONNEMENT EST FOURNI AVEC VOTRE ADHÉSION À L'APCHQ MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN !!

Depuis le 1er avril, certains répondants de licence d'entrepreneurs généraux et spécialisés doivent suivre, sur une période de 2 ans, un total de 16 heures de formation reconnues par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour conserver leur qualification. Si vous faites partie de ces catégories, vous aurez jusqu'au 1er avril 2024 pour compléter vos 16 heures avant d'entamer votre prochain cheminement de 16 heures. N'attendez pas à la dernière minute et consultez dès maintenant la grille de cours offerts et préparés spécialement pour vous (APCHQ.com/formation).

Répondants visés par la nouvelle réglementation :

Entrepreneur général : 1.1.1 – 1.1.2 – 1.2 – 1.3
Entrepreneur spécialisé : 15.1.1 – 15.2.1 – 15.3.1 – 15.4.1 – 15.5.1

Pour toutes questions et/ou demandes d'information concernant votre licence ou si vous désirez faire une modification sur celle-ci, nos conseillers sont là pour vous renseigner et vous aider dans votre cheminement professionnel.

RAPPEL FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Vous avez jusqu'au 31 mars 2024 pour compléter vos 16 heures de formation continue obligatoire pour conserver votre licence!

COMBATTRE LA PROLIFÉRATION DE MOISISSURES DANS LES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS - NORME BNQ 3009-600

Par Marco Lasalle - *Directeur du service technique - APCHQ*

Traiter un cas de moisissure nécessite du personnel compétent et des connaissances techniques. C'est pour pallier l'absence de document encadrant une démarche d'investigation, de diagnostic et de décontamination appropriée lorsqu'il y a prolifération de moisissures dans les bâtiments résidentiels, que la norme BNQ 3009-600 a été élaborée.

Cette norme s'adresse principalement aux professionnelles.ls et aux employé.e.s d'entreprises qui offrent le service d'investigation ou de décontamination des habitations contaminées par les moisissures, mais elle s'adresse aussi aux occupant.e.s, aux propriétaires ou aux gestionnaires de bâtiments, aux entrepreneur.e.s, aux villes ainsi qu'aux organismes gouvernementaux et réglementaires.

Élaboré par un comité de normalisation, dont l'APCHQ fait partie, le contenu de la norme est le fruit d'un consensus.

L'APCHQ propose à ses membres deux formations exclusives afin d'obtenir l'attestation de réussite pour la reconnaissance du BNQ.

Ces formations diffusées en mode asynchrone sont reconnues dans le cadre de l'obligation de formation continue de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Intitulée Moisissures : Investigation et diagnostic, cette formation porte sur une partie de la norme, soit les prescriptions concernant l'investigation et le diagnostic. On y aborde les principaux éléments qui justifient de procéder à l'investigation de la contamination afin d'en déterminer la cause et d'en évaluer l'ampleur pour finalement poser un diagnostic et être en mesure de prescrire une méthode corrective appropriée à la situation. La formation Moisissures : Réhabilitation de bâtiments, porte, quant à elle, sur la réhabilitation des bâtiments dans l'objectif d'assurer un lieu sain.
On y abordera les principaux éléments requis pour procéder à la réhabilitation, incluant la décontamination. À ce jour, l'APCHQ est le seul organisme reconnu par le BNQ qui peut offrir l'attestation de réussite de ces deux formations.

source: quebechabitation.ca

DES NOUVELLES DU MUR PARFAIT DE L'APCHQ!

source: quebechabitation.ca

Le concept du Mur Parfait de l'APCHQ est une enveloppe hors sol dont l'entièreté de l'isolation est située à l'extérieur ainsi que le système d'étanchéité à l'air.
Deux bungalows quasi identiques sont actuellement bâtis côte à côte. Une construction est selon le concept du Mur Parfait de l'APCHQ alors que la seconde est une construction avec une composition standard de l'industrie.
À la demande générale, l'équipe du Service technique de l'APCHQ offre l'opportunité à divers intervenants de l'industrie de venir constater visuellement ce à quoi ressemble cette construction ne comportant aucune isolation à l'intérieur de la structure à ossature de bois.

6 mois plus tard, la construction des deux maisons dans le cadre du projet de recherche sur le concept du Mur Parfait de l'APCHQ est maintenant complétée (à l'exception de menus travaux en parachèvement comme le crépi à fondation), et les tests en chantier ont été effectués avec succès (tant sur le plan de la performance acoustique que du test final d'étanchéité à l'air).
Les deux maisons sont prêtes à être habitées (une est vendue et habitée et l'autre est en processus de vente), et les résultats de leurs performances thermiques et hygroscopiques sont partagés de manière continue à la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois (CIRCERB) de l'Université Laval. Ces données seront compilées pendant une période de 24 mois et analysées périodiquement par un étudiant à la maîtrise de l'Université Laval.

Entretemps, l'APCHQ continue d'informer l'industrie à propos de cette innovation en partageant l'expérience chantier de la réalisation de ce premier bâtiment d'habitation à ossature légère de bois en climat nordique, notamment avec la conférence Mur Parfait de l'APCHQ : du labo au chantier, qui sera présentée dans le cadre de plusieurs

Journées EXPERTISE organisées par des associations régionales.

ENSEMBLE, ARTISANS.

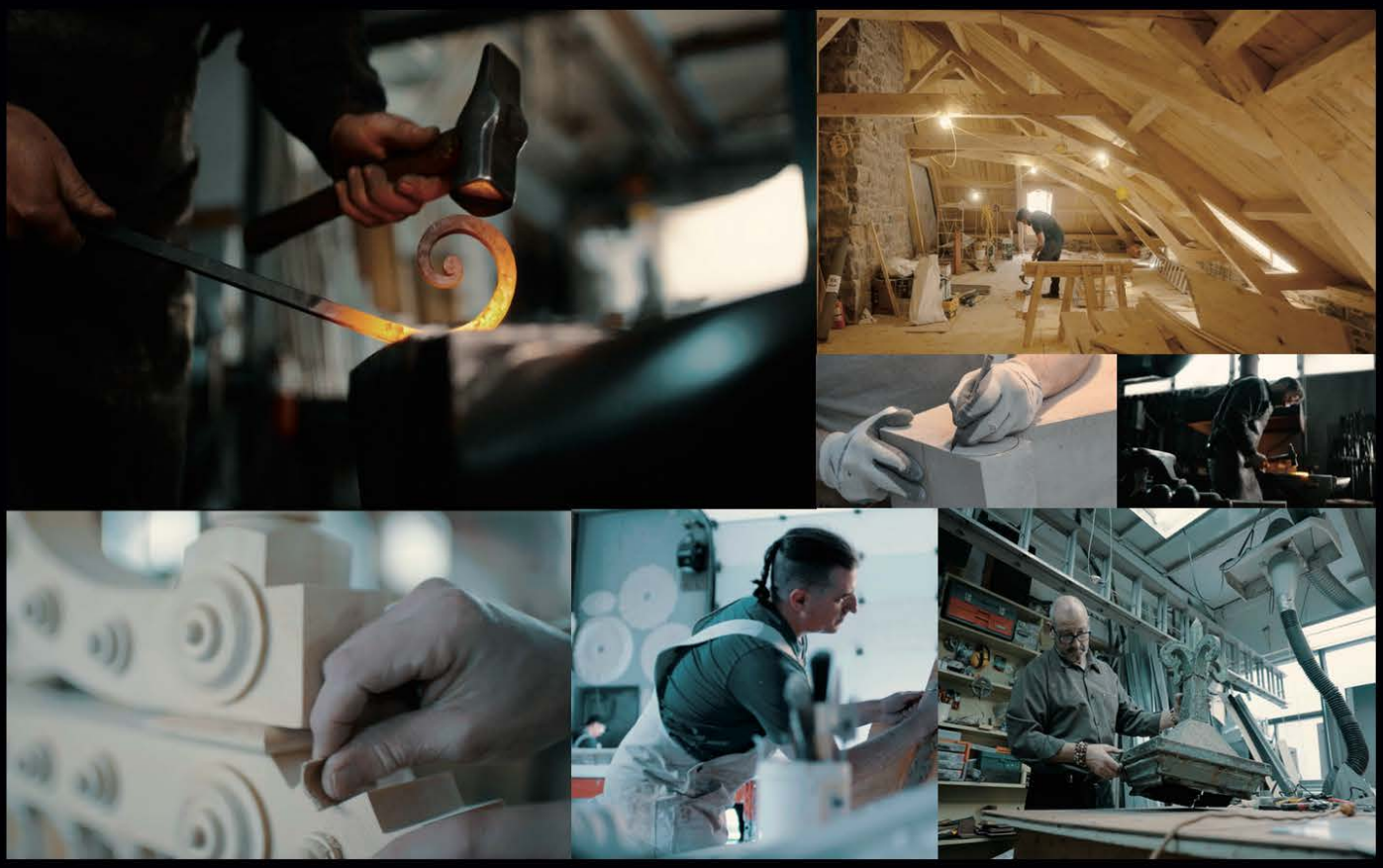

Du 24 au 26 mars au SALON DISTRICT HABITAT du Centre Expo de Terrebonne

Découvrez les artisans spécialisés en patrimoine bâti

Travailler en patrimoine bâti, c'est possible ! Grâce à l'AEC en métiers d'art du patrimoine bâti, une formation de spécialisation unique au Québec. Apprenez tout sur les métiers et les savoir-faire essentiels à la restauration du patrimoine bâti.

Découvrez cette communauté active d'artisans professionnels sur **MATIERES.ca**

CMAQ
Conseil des métiers d'art du Québec

Information 1 855 515 2787 info@metiersdart.ca
metiersdart.ca I MATIERES.CA

APCHQ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Québec

infopreneūr MAG

DEVENEZ UN MEILLEUR ENTREPRENEUR

MARS 2023